

Le cabinet BG2V a conseillé le groupe M6 dans le cadre de la cession de son pôle de médias et services thématiques au groupe Prisma Media

Le cabinet BG2V a conseillé le groupe M6, acteur majeur de l'audiovisuel en France, dans le cadre de la cession de son pôle de médias et services thématiques en ligne au groupe Prisma Media. Hervé de Kervasdoué, associé, ainsi qu'Houzéfa Moula Mamoudjy, collaborateur, sont notamment intervenus auprès du groupe sur l'ensemble des aspects liés à cette vente, confirmant ainsi l'expertise du cabinet sur les opérations de cessions et d'acquisitions, notamment dans le secteur des médias.

Créé en 1987 autour de la chaîne M6, le Groupe M6 est un puissant groupe plurimédia français. Fort de ses marques et de ses contenus, le Groupe a progressivement étendu ses activités à travers des diversifications ciblées.

Le pôle de médias et services thématiques regroupait huit marques influentes sur des thèmes du quotidien : Passeport Santé (1er site de santé en France), Cuisine AZ (2ème site de cuisine en France), Fourchette & Bikini, Déco, Turbo, M6 Météo, Croq'Kilos, Croq'Body.

Cette cession doit permettre au Groupe M6 de poursuivre son développement stratégique grâce à la rotation de son portefeuille de diversifications, démontrant sa capacité d'adaptation aux évolutions de marché, tout en continuant à créer de la valeur pour le ses actionnaires.

Dans le cadre de cette opération le groupe Prisma Média était conseillé par Barbara Le Chapellier et Julien Sichel.

* * * * * * *

A propos de BG2V:

BG2V est un cabinet d'avocats français indépendant créé en 2010. Composé de près de 55 avocats, dont 15 associés, BG2V propose à ses clients une offre globale en droit des affaires.

Reconnus pour leurs compétences et leur engagement personnel, les associés, entourés de leurs équipes, interviennent dans les domaines du corporate/fusions-acquisitions, du *private equity*, des entreprises en difficulté, du droit fiscal, de la propriété intellectuelle/nouvelles technologies, du contentieux, du droit commercial, du droit pénal, du droit social, de l'immobilier et du droit public. Ils offrent à leurs clients des prestations personnalisées, de haute qualité et à coûts maîtrisés.

Les avocats de BG2V exercent tant en français qu'en anglais et sont admis, pour certains, à exercer, outre en France, aux Etats-Unis (Barreau de New York). Pour ses dossiers transfrontaliers (notamment en Europe continentale, dans les pays anglo-saxons et au Moyen-Orient), le cabinet a également établi des relations privilégiées avec des cabinets étrangers, qui partagent le même degré d'exigence et niveau de technicité juridique.

Pour en savoir plus : bg2v.com